

Dictée (6 points)

Consignes pour la dictée à l'attention du surveillant-lecteur :

On fera faire la dictée **les vingt dernières minutes** de la première partie, soit une heure dix après le début de l'épreuve.

On notera au tableau : « **Écrire les nombres en toutes lettres** ».

Lors de la dictée, on procédera successivement :

- 1) à une lecture préalable, lente et bien articulée du texte ;
- 2) à la dictée effective du texte, en précisant la ponctuation et en marquant nettement les liaisons ;
- 3) à la relecture, sans préciser cette fois-ci la ponctuation mais en marquant toujours les liaisons. À l'issue de cette relecture, on transcrira lisiblement au tableau le nom de l'auteur et le titre : Georges PEREC, *Ellis Island*.

On demandera aux candidats d'écrire une ligne sur deux.

On ne répondra pas aux questions éventuelles des candidats après la relecture du texte ; ils en seront avertis avant cette relecture.

Tous les émigrants n'étaient pas obligés de passer par Ellis Island. Ceux qui avaient suffisamment d'argent pour voyager en première ou en deuxième classe étaient rapidement inspectés à bord par un médecin et un officier d'état civil et débarquaient sans problèmes. Le gouvernement fédéral estimait que ces émigrants auraient de quoi subvenir à leurs besoins et ne risqueraient pas d'être à la charge de l'État. Les émigrants qui devaient passer par Ellis étaient ceux qui voyageaient en troisième classe [...] dans de grands dortoirs non seulement sans fenêtres mais pratiquement sans aération et sans lumière, où deux mille passagers s'entassaient sur des paillasses superposées.

Georges PEREC, *Ellis Island*, 1980.